



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### exonération

Question écrite n° 41539

#### Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur la réglementation en matière d'équipement en panneaux photovoltaïques sur les hangars agricoles. Aujourd'hui, certains agriculteurs décident d'installer des centrales électriques photovoltaïques sur les hangars de leurs exploitations. Ce dispositif permet de produire chaque année un certain nombre de kWh dont la production électrique est ensuite revendue à EDF. Face à un investissement conséquent, ces agriculteurs souhaitent savoir s'ils peuvent bénéficier d'avantages fiscaux, tout comme les particuliers lorsqu'ils réalisent des travaux visant aux économies d'énergie. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître si cette situation entraîne une taxation foncière pour ces hangars agricoles.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Remiller](#)

**Circonscription :** Isère (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41539

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 février 2009, page 1211

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)